

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Habitat " Colorons le Pays " : demande de subvention 2023

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 14 ans de fonctionnement toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **1 082 381 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 529 façades. Cette opération a généré **5 463 787 €** de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 150 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault	50 000 €
- Conseil régional.....	50 000 €
- Communautés de communes.....	50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Cette opération repose sur un règlement qui fixe les conditions de calcul et d'octroi de subvention.

Ce règlement a été modifié au fil du temps afin d'être le plus adapté possible au fonctionnement de l'opération. L'article 4 qui mentionne les montants attribués par poste de travaux n'a pas été revu depuis la création de l'opération. Il convient d'actualiser, selon le tableau ci-dessous, ces montants de façon à ce que la subvention soit réellement incitative au vu des coûts de travaux pratiqués.

Nature des travaux	Calcul montant de la subvention règlement	Coût moyen des travaux	Propositions	Propositions pour PO Modeste
Réfection de l'enduit à la chaux naturelle : • piquetage et application de l'enduit.	15 €/m ²	140 €/m ²	35 €/m ²	70 €/m ²
Réfection sommaire des peintures ou de l'enduit : - application soit : • d'un badigeon de chaux ; • d'une peinture microporeuse ou silicatée ; • d'un enduit de finition seul.	7 €/m ²	40 €/m ²	15/m ²	30 €/m ²
Nettoyage et peinture des ferronneries (balcon, garde-corps, crochets de volets, etc...).	5 €/m ²	Prix dans devis souvent forfaitaires	30 % du prix forfaitaire	60 % du prix forfaitaire
Restauration des menuiseries existantes • mise en peinture ou vernis des menuiseries extérieures ; • restauration complète des menuiseries avec mise en peinture ou vernis.	5 €/m ² 30 %	Prix dans devis souvent forfaitaires	40 % du prix forfaitaire	80 % du prix forfaitaire
Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en bois standard y compris : • dépose, pose et peinture ou vernis.	80 €/fenêtre 150 €/porte 40 €/paire de volets	Variable	30 %	60 %
Travaux de zinguerie : • remplacement des chenaux et descentes d'eau pluviale existantes en zinc.	10 €/ml	70 €/ml	25 €/ml	50 €/ml
Réfection sommaire du bord de toiture.	5 €/m ²	25 €/m ²	10 €/m ²	20 €/m ²
Travaux de nettoyage et de peinture des génoises, cadres/bandeaux, corniches, frises.	5 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²	30 €/m ²
Les travaux forfaitaires d'intérêt architecturaux.	30 %	Variable	30 %	60 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article ci-dessus mentionné ainsi que sur le plan de financement prévisionnel proposé et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération et sur la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article ci-dessus mentionné;
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.



